

2018-089

**ARRETE PORTANT RETRAIT DE L'ARRETE N°2018-087 DU 12/11/2018  
SUR LA REGLEMENTATION DES MODALITES D'IMPLANTATION DES COMPTEURS DE  
TYPE "LINKY"**

**NOUS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZILLE DE MONTMEL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.221-1, L.2212-2, L.2122-28 et 2224-31,

VU le Code de l'Energie et notamment son article L322-4,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée,

VU le Règlement Général Européen sur la protection de données personnelles UE-2016/279 du 27 avril 2016,

VU la délibération n° 2012-404 du 15 novembre 2012 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) portant recommandations relatives aux traitements de données de consommation détaillées, collectées par les compteurs communicants et la communication de la CNIL du 30 novembre 2015,

**CONSIDERANT** que l'installation des compteurs communicants fait l'objet d'une forte préoccupation de la part de nombreux habitants de la commune de Saint Bauzille de Montmel,

**CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L.322-4 du Code de l'Energie, les ouvrages des réseaux publics de distribution sont la propriété des collectivités publiques et de leur groupement désignés au IV de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que le maintien de l'ordre public et le respect de la légalité justifient que l'implantation des compteurs communicants « LINKY » soit réglementée sur le territoire de la commune,

VU la demande présentée le 17 décembre 2018 par M.Millet, Sous-préfet de Lodève,

**CONSIDERANT** que l'arrêté en date du 12 novembre 2018 est entaché d'illégalité pour le motif d'incompétence du conseil municipal,

**ARRETE**

**Article 1 :**

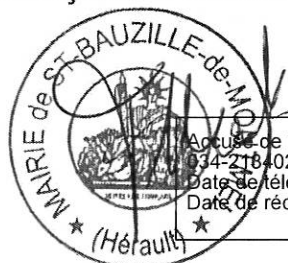
L'arrêté municipal numéro 2018-087 en date du 12/11/2018 est retiré.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève.

St Bauzille de Montmel, le 27 décembre 2018

La Maire  
Françoise MATHERON



Accusé de réception en préfecture  
034-218402423-20181227-2018-089-AI  
Date de télétransmission : 07/01/2019  
Date de réception préfecture : 07/01/2019